

DECISION D'ADMISSION Le 05/12/2013 sous N°2RHP1413A RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2026	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES - NF2
<p>Adresse du titulaire : 3M France 1 parvis de l'innovation CS 20203 95006 CERGY PONTOISE Cedex France</p> <p>Site(s) de production Tilloy-lez-Cambrai (59)</p> <p>Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation horizontale" révision 15</p> <p><i>Désignation</i> :Stamark A380 ESDc <i>Nature</i> :BP: Bande Préfabriquée <i>Durée de vie</i> :1000 000 passages de roues <i>Application sur le circuit d'essai (RN2)</i> :2012</p> <p>La fiche technique signée par le CEREMA le 18/12/2018 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.</p> <p>Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2027 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.</p> <p>La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr</p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.</p> <p style="text-align: right;">Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p>	